

**Règlement particulier du jeu de grattage de La Française des Jeux  
accessible par internet dénommé « BONNE PILE »**

*(Applicable à compter du 3 mars 2025)*

**Article 1  
Cadre Juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément des Conditions générales de l'offre des jeux en ligne de La Française des Jeux publiées sur [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr), dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

**Article 2  
Emissions d'unités de jeu et prix**

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu : chaque émission est répartie en blocs de 3 000 000 d'unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 2 euros.

Le joueur valide sa mise, débitée sur les disponibilités de son compte FDJ, en cliquant sur le bouton « JOUEZ 2 € ».

**Article 3  
Lots**

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

<b>Nombre de lots</b>	<b>Montant du lot</b>	<b>Total</b>
2 lots de	50 000 €	100 000 €
4 lots de	1 000 €	4 000 €
40 lots de	100 €	4 000 €
1 500 lots de	50 €	75 000 €
40 000 lots de	20 €	800 000 €
138 125 lots de	8 €	1 105 000 €
290 000 lots de	4 €	1 160 000 €
356 000 lots de	2 €	712 000 €
825 671 lots formant un total de		3 960 000 €

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains lié à plusieurs zones de jeu gagnantes au sein de la même unité de jeu.

**Article 4  
Description du jeu**

## LA FRANCAISE DES JEUX

- 4.1.** L'unité de jeu comporte deux zones de jeu à cliquer, réparties comme suit :
- Une zone de jeu représentée par cinq piles de pièces en or. Une pièce sur laquelle est inscrit « GAIN » est présente au sommet de chacune de ces piles ;
  - Une zone de jeu dénommée « VOS NUMÉROS » composée de douze étoiles en or.
- 4.2.** Les éléments inscrits sous la couche cliquable de la zone de jeu représentée par les cinq piles de pièces sont 15 numéros au total, inscrits en chiffres, répartis comme suit :
- un numéro pour la première pile de pièces ;
  - deux numéros pour la deuxième pile de pièces ;
  - trois numéros pour la troisième pile de pièces ;
  - quatre numéros pour la quatrième pile de pièces ;
  - cinq numéros pour la cinquième pile de pièces.

Les éléments inscrits sous la couche cliquable de la zone de jeu « VOS NUMÉROS » sont douze numéros, inscrits en chiffres.

Les éléments inscrits sous la couche grattable de la zone de jeu représentée par les piles de pièces et de la zone de jeu « VOS NUMEROS », sont un numéro de la liste suivante : 1, 3, 5, 6, 7, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, à l'exclusion de tout autre numéro.

- 4.3.** L'élément inscrit sous les couches cliquables « GAIN » est un montant en euros, inscrit en chiffres, parmi les montants suivants : 2 €, 4 €, 8 €, 10 €, 20 €, 50 €, 100 €, 1 000 €, 50 000 €, à l'exclusion de tout autre montant.

Chaque pièce « GAIN » présente au sommet d'une pile est verticalement associée à cette pile de pièces.

- 4.4.** Le joueur clique la zone de jeu représentée par les piles de pièces pour révéler les 15 numéros. Le joueur clique ensuite chaque pièce « GAIN » pour découvrir 5 montants en euros, chacun associé aux piles de pièces correspondantes conformément au sous-article 4.3.

Le joueur clique ensuite la zone de jeu « VOS NUMÉROS » et découvre douze numéros, conformément au sous-article 4.2.

- 4.5.** Si un ou plusieurs des numéros situés dans la zone de jeu « VOS NUMEROS » correspondent à l'entièreté des numéros d'une ou de plusieurs piles de pièces, le joueur remporte le ou les montants indiqués sous la ou les pièces « GAIN » associées à chacune de ces piles.

## LA FRANCAISE DES JEUX

- 4.6. A l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains s'additionnent pour former un lot unique indivisible.
- 4.7. L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait à Boulogne, le 16 décembre 2024.

Par délégation de La Présidente-directrice générale de La Française des Jeux

C. LANTIERI